



PROGRAMME DE FORMATION EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION

Cadre réglementaire

L'obligation de l'employeur de former ses salariés à la sécurité incendie relève des articles suivants :

- **R4227-28 du Code du travail** : « l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. »
- **R4227-39 du Code du travail** : « le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés. »
- **Article MS 46 de l'arrêté du 25 juin 1980 applicable tous les Établissements Recevant du Public (ERP)** : « Composition et missions du service de sécurité incendie Pendant la présence du public, le service de sécurité incendie est composé selon le type, la catégorie et les caractéristiques des établissements de l'une des façons suivantes :
 - Par des personnes désignées par l'exploitant et entraînées à la manœuvre des moyens de secours contre l'incendie et à l'évacuation du public ;
 - Par des agents de sécurité-incendie dont la qualification est définie à l'article MS 48 ;
 - Par des sapeurs-pompiers d'un service public de secours et de lutte contre l'incendie ;
 - Par la combinaison de ces différentes possibilités, déterminée après avis de la commission compétente ».

Objectifs :

- Être capable d'agir face à un départ de feu
- Être capable d'adopter une conduite sûre face aux fumées
- Être capable de manipuler un extincteur

Formation équipier de première intervention, qui est concernées ?

- Responsables de sécurité, chargés d'évacuation, guides et serre-files d'évacuation, membres du C.H.S.C.T.
- Tout le personnel de l'établissement, plus ceux précités et les équipiers de sécurité incendie

Contenu de la formation : Modulable et adaptable en fonction de votre site

Partie Théorique : réalisée en salle

- 1- Les aspects réglementaires applicables au monde du travail et les définitions essentielles
- 2- L'organisation générale de la sécurité et le rôle des équipiers de première intervention au sein de l'établissement
 - identification de la « chaîne de secours » interne
- 3- Les principes généraux de l'incendie :
 - causes,
 - conséquences,
 - mécanismes,
 - propagation,
 - classes de feu
- 4- Le danger des fumées

5- Les moyens d'extinction

- les agents extincteurs et leur action,
- les différents matériels d'extinction,
- le principe de fonctionnement des extincteurs (EP, CO2, Poudres, mousses) aériennes
- le principe de fonctionnement d'un RIA

La mise en pratique - Partie pratique :

Sur bac à feu en extérieur : Comment éteindre un départ de feu ?

- extinction d'un feu de classe A
- extinction d'un feu électrique simulé (sur module bac à feu)
- extinction d'un feu de friteuse avec une serpillière

La visite des locaux

Méthodes mobilisées :

Ces modules sont réalisés par apports théoriques (exposés directifs, interactifs) et pratiques (apprentissage du gestes, mise en situations (cas concrets)).

Évaluation

Une évaluation est réalisée lors de l'apprentissage du geste pour chaque apprenant afin de valider la capacité du stagiaire à mettre en œuvre le moyen approprié. Un quizz d'acquisition des connaissances est également réalisé en fin de formation. Une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

Combien de temps ?

Modulable en fonction du type de site (1/2 journée)

Lieux:

- Intra entreprise (dans vos locaux avec aire de manipulation extérieure)

Modalités:

- 5 à 10 participants maximum - Pas de prérequis Personnels d'entreprise

Combien ça coûte ?

- Forfait : 500 € -
- Package EPI + chargé d'évacuation : 700 € Pour d'autres groupes nous consulter.

L'association SUD IDF SECOURISME réalise des formations de qualité, adaptées aux réalités de terrain.

En 2025 :

• Le taux de satisfaction de nos stagiaires était de 99.56%.

• Le taux de réussite : au PSC et SST 99,59 %, au PSE 1 : 96 %, PSE 2 : 97%, BNSSA: 92 % ,

Révision BNSSA : 100%, MAC SST : 100% - FC FORMATEUR : 100 % - INCENDIE ET EVACUATION : 100 %